

Parlement européen, Salle SPAAK 5B1, Bruxelles

Mercredi 15 juillet 2026

LECTIO MAGISTRALIS

de S.E.R. le Card. Robert Sarah

« EUROPE ET AFRIQUE. EN DIALOGUE AVEC LE CARD. ROBERT SARAH »

1. Logos, parole et visions du monde opposées

Monsieur le Président,

Honorables membres du Parlement européen, Amis de ProVita et Famiglia,

Mesdames, Messieurs,

je vous remercie de m'avoir invité à partager avec vous, dans cette maison des peuples d'Europe, quelques réflexions qui me tiennent à cœur en tant que fils de l'Afrique et pasteur de l'Église catholique. Je ne viens pas à vous avec un discours de circonstance, mais avec une question que je considère décisive pour l'avenir de nos deux continents : pouvons-nous encore nous comprendre ? Les mots que nous utilisons — « droits humains », « dignité », « développement », « liberté », « santé », « genre », « famille » — signifient-ils encore la même chose pour ceux qui les prononcent à Bruxelles, à Strasbourg, à Kampala ou à Conakry ?

Le Pape Léon XIV, en recevant en janvier dernier le Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, a prononcé une phrase que je voudrais poser comme clé de lecture de toute ma réflexion d'aujourd'hui. Le Pape a affirmé : « Nous avons besoin que les mots expriment de nouveau, de manière univoque, des réalités certaines. Ce n'est qu'ainsi que peut reprendre un dialogue authentique et sans malentendus »¹. Il nous dit que la crise que nous traversons — crise géopolitique, crise des droits, crise du multilatéralisme — est, à sa racine, au-delà du langage : une crise du logos, de la raison.

Dans le dossier qui a été préparé pour cette rencontre, et que j'ai étudié avec attention, il ressort avec une clarté documentée que, dans les relations entre l'Union européenne et l'Afrique, les mots sont aujourd'hui utilisés non pour révéler la réalité, mais pour la cacher, voire pour la renverser². On parle de « santé sexuelle et reproductive » et l'on entend, dans bien des cas, l'accès

à l'avortement. On parle d'« égalité de genre » et l'on entend, parfois, la déconstruction de la différence sexuelle entre l'homme et la femme, inscrite dans le corps de l'être humain. On parle de « droits humains » pour les pays africains, et l'on entend l'imposition de catégories juridiques étrangères à notre histoire, à notre foi, à notre culture, à notre vision anthropologique. Si les mots ne signifient plus ce qu'ils disent, comment peut-il y avoir un dialogue authentique ? Comment l'Afrique peut-elle se fier à une Europe qui parle avec des mots équivoques, à double sens ?

Il ne s'agit pas d'un problème de sémantique académique : c'est un problème politique, un problème de vérité, d'honnêteté dans les relations humaines, de première importance. Un traité, une résolution, un plan d'action qui utilisent un vocabulaire imprécis et ambigu ne sont pas des instruments de coopération, mais des instruments de perversion et de pouvoir silencieux, de néo-colonialisme culturel et économique : celui qui contrôle le sens des mots contrôle, de fait, l'issue de la négociation, sans que l'autre partie s'en aperçoive. C'est exactement ce qui se passe et que, dans cette Lectio, je chercherai à mettre en lumière, à la lumière de l'Évangile et de la raison³.

Je voudrais rattacher ce diagnostic à un texte que je considère d'une actualité extraordinaire : l'encyclique *Magnifica Humanitas*, que le Pape Léon XIV a signée en mai dernier. Le Pontife y dénonce l'usage d'un langage technique, manipulateur et trompeur — pensé pour l'ère de l'intelligence artificielle, mais applicable, je crois, à de nombreux domaines de la coopération internationale — qui risque de réduire la personne humaine à des catégories statistiques au service des pouvoirs économiques, au lieu de la reconnaître comme sujet libre et doté d'une dignité transcendante⁴. Léon XIV demande une pensée, pour reprendre ses mots, « dynamique et fidèle à l'Évangile », capable de garder la vérité de la personne, même lorsque les techniques de pouvoir — économiques, juridiques, communicatives — cherchent à la réécrire à leur usage⁵. L'Encyclique nous dit que la question est encore et toujours anthropologique.

Voici donc la première invitation que je voudrais adresser : revenons à parler selon la vérité de la personne, de la famille, des peuples, également et surtout dans le contexte de la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique.

Benoît XVI et la primauté du logos

Pour comprendre pleinement cette crise des mots, nous devons remonter à une source plus profonde : la crise de la raison elle-même. Et je dois ici rendre hommage à la lucidité prophétique du grand Pape Benoît XVI, qui le premier, dans trois discours mémorables, a diagnostiqué le mal que nous voyons aujourd'hui se déployer dans toute son ampleur.

À Ratisbonne, en septembre 2006, le pape Benoît XVI a rappelé que le Dieu chrétien agit, pour reprendre l'expression grecque de l'empereur Manuel II Paléologue (1348-1425) qu'il commentait, « σὺν λόγῳ », avec logos⁶. Logos — expliqua le Pape — signifie à la fois raison et parole. Une raison créatrice, capable de se communiquer précisément en tant que raison⁷. « Ne pas agir selon la raison, ne pas agir avec le logos, est contraire à la nature de Dieu », écrivait-il en citant l'empereur byzantin⁸. Il en découle une conséquence que je voudrais souligner avec force devant cette assemblée : une raison qui, devant le divin, se fait sourde et relègue la religion dans le domaine des sous-cultures privées, devient elle-même incapable — ce sont encore les mots de Benoît — de s'insérer dans le dialogue des cultures⁹.

Appliquons ce principe au thème des « droits » qui occupe aujourd'hui tant nos débats européens. Lorsque l'Europe construit des droits détachés de la vérité sur l'homme — l'avortement que l'on voudrait élever au rang de « droit fondamental », l'identité sexuelle réduite à pure autoproduction subjective — la raison elle-même se déforme : d'instrument de connaissance de la vérité, elle devient instrument de pouvoir, capable de s'imposer par la force du droit et de l'argent à ceux qui ne partagent pas ces prémisses.

Le Pape Benoît XVI ajoutait, toujours à Ratisbonne, qu'une raison sourde au divin devient incapable d'un dialogue interculturel authentique, parce qu'elle prétend s'imposer comme l'unique culture rationnelle possible, reléguant toute autre vision de l'homme — à commencer par la vision chrétienne et par celle des grandes traditions religieuses africaines — au rang de superstition à corriger¹⁰. Voilà pourquoi, lorsqu'on présente aujourd'hui un ensemble de conditionnalités idéologiques comme synonyme de « modernité » ou de « progrès », nous devrions y reconnaître non pas l'élargissement, mais le rétrécissement de la raison.

Deux ans plus tard, au Collège des Bernardins à Paris, le Pape Benoît XVI a indiqué à l'Europe la voie du *quaerere Deum* : « chercher Dieu et se laisser trouver par Lui : cela n'est pas

moins nécessaire aujourd'hui qu'aux époques passées », dit-il aux représentants de la culture française¹¹. Et il ajouta un avertissement qui, lu aujourd'hui, sonne presque prophétique : « Une culture purement positiviste qui renverrait dans le domaine subjectif, comme non scientifique, la question sur Dieu, serait la capitulation de la raison, la renonciation à ses possibilités les plus élevées »¹². Le christianisme, expliquait encore le Pape à cette occasion, perçoit dans les paroles humaines la Parole, le Logos lui-même : les mots, pour un chrétien, ne sont jamais un pur instrument, mais participent de la vérité qu'ils communiquent¹³.

Trois ans encore plus tard, au Bundestag allemand, le Pape Benoît XVI a porté cette réflexion au cœur même de la pratique législative européenne. « Là où la raison positiviste se considère comme la seule culture suffisante, reléguant toutes les autres réalités culturelles au rang de sous-cultures, elle réduit l'homme, mieux : elle menace son humanité »¹⁴. Et il se demandait, devant les législateurs allemands : « Comment la raison peut-elle retrouver sa grandeur, sans glisser dans l'irrationnel ? »¹⁵. C'est exactement la question que je voudrais vous poser aujourd'hui, Honorables parlementaires : une législation européenne qui prétend être « neutre » à l'égard de toute vision anthropologique, mais qui de fait impose dans le monde entier — par des traités, des aides, des conditionnalités commerciales — une vision spécifique et contestable de l'homme, ne glisse-t-elle pas précisément dans cette irrationalité contre laquelle le Pape Benoît XVI nous mettait en garde ? De ces trois grands discours naît le pont que je veux jeter vers le thème d'aujourd'hui : la critique de ces formes de « colonisation idéologique » qui utilisent le droit international et les financements européens ou internationaux pour imposer des visions anthropologiques discutables et contestables à des peuples qui ne les ont pas choisies¹⁶.

Les trois Papes et la colonisation idéologique

Cette primauté du logos, menacée par le positivisme juridique et économique, trouve son application la plus directe et la plus douloureuse précisément dans la question de l'idéologie du genre. C'est encore Benoît XVI qui, dans son dernier discours de Noël à la Curie romaine, en décembre 2012, nous a offert la clé théologique pour la comprendre. Citant les réflexions du Grand Rabbin de France de l'époque, Gilles Bernheim, le Pape rappela comment Simone de Beauvoir avait écrit : « On ne naît pas femme, on le devient » — et il commenta : « l'homme conteste avoir une nature préconstituée par sa corporéité, qui caractérise l'être humain comme

homme ou comme femme [...] Il nie sa propre nature et décide qu'elle ne lui est pas donnée comme un fait préconstitué, mais que c'est lui-même qui se la crée »¹⁷. Et il en tira une conclusion sévère : « Là où la liberté du faire devient liberté de se faire soi-même, on aboutit nécessairement à nier le Créateur lui-même »¹⁸. « Qui défend Dieu — conclut Benoît — défend l'homme »¹⁹.

Cette clé théologique nous permet de lire en profondeur des catégories comme S.O.G.I. (orientation sexuelle et identité de genre), C.S.R.H.E. (éducation sexuelle et reproductive « compréhensive »), qui reviennent avec tant d'insistance dans les traités entre l'Union européenne et les pays africains²⁰. Ce ne sont pas des catégories neutres : elles sont l'application politique et juridique de cette même négation de la nature donnée, de ce même refus du Créateur, dont Benoît nous parlait.

Notez, Honorables parlementaires et chers amis, comment ces catégories n'apparaissent pas isolées dans un document unique, mais se répètent systématiquement — dans les résolutions parlementaires, dans les protocoles commerciaux, dans les plans d'action sectoriels — au point de constituer ce que nous pouvons appeler — à juste titre — un véritable système²¹. Un système ne naît pas par hasard : il naît d'une vision du monde cohérente, précisément cette vision sécularisée et irrationnelle, au sens le plus technique du terme — contraire au logos — que j'ai décrite en ouverture.

Le Pape François, quant à lui, a donné à ce système, à ce phénomène, un nom désormais entré dans le langage courant : « colonisation idéologique ». Lors de la rencontre avec les familles à Manille, en janvier 2015, il dit avec des mots qui méritent d'être réentendus intégralement : « Prenons garde aux nouvelles colonisations idéologiques. Il existe des colonisations idéologiques qui cherchent à détruire la famille [...] Elles ne naissent pas [...] de la prière, de la rencontre avec Dieu [...] elles viennent de l'extérieur, et c'est pourquoi je dis que ce sont des colonisations »²². Quelques jours plus tard, dans la conférence de presse sur le vol de retour, François fut encore plus explicite, en rappelant les plaintes des évêques africains réunis en Synode : « Voilà la colonisation idéologique : ils entrent dans un peuple avec une idée qui n'a rien à voir avec ce peuple [...] c'est la même chose que pour certains prêtres, pour lesquels sont imposées certaines conditions »²³.

Ce cadre magistériel — Benoît XVI, François et Léon XIV — je voudrais maintenant l'appliquer, en trois étapes, à trois grands thèmes : la dignité de la personne et la liberté religieuse ; l'autodétermination des peuples ; l'Afrique et ses relations avec l'Europe et avec l'Église.

La dignité de la personne humaine et la liberté religieuse

1. Principe ontologique : la dignité de la personne et le logos

Commençons par le fondement de tout : la dignité de la personne humaine. *Magnifica Humanitas* — dont le titre même est déjà un programme — nous rappelle que la personne humaine, créée par Dieu, est précisément « magnifique », irréductible à une donnée statistique, à une fonction productive, à une préférence subjective changeante²⁴. Tout ordre social, économique, technologique — insiste l'encyclique — doit être jugé à partir de cette dignité et de la vocation de la personne à la communion avec Dieu, et non l'inverse²⁵.

De ce principe ontologique découle, comme sa première et plus radicale conséquence, la liberté religieuse. Ce n'est pas un droit parmi d'autres, ajouté à côté d'autres droits : c'est, comme l'a rappelé le Pape Léon XIV précisément dans le discours cité au Corps diplomatique, la racine de toute autre liberté, parce qu'elle concerne le rapport constitutif de l'homme à la vérité et à Dieu²⁶. La nier, la restreindre ou, pire, la manipuler à des fins de politique étrangère, c'est frapper l'homme au cœur même de sa dignité.

Ce n'est pas sans signification que le Pape Léon XIV ait voulu rattacher explicitement sa première encyclique au magistère social du Pape Léon XIII²⁷. La *Rerum Novarum*, en 1891, a défendu la famille, le travail, le droit d'association, présentant l'Église comme garante d'une vision intégrale de l'homme contre les idéologies du siècle — alors le collectivisme socialiste et le libéralisme individualiste, aujourd'hui, je crois, la technocratie économique et l'idéologie du genre²⁸. Cette continuité entre les deux Pontifes n'est pas fortuite : elle nous dit que la dignité de la personne, avant même d'être un principe axiologique — une valeur à promouvoir — est un principe ontologique : une donnée de l'être, qu'aucune majorité parlementaire, aucun traité international, n'a le pouvoir de redéfinir.

Cette distinction entre ontologique et axiologique n'est pas un technicisme d'école théologique : c'est la clé de voûte de toute mon intervention. Si la dignité n'était qu'une valeur,

elle pourrait être négociée, équilibrée, suspendue au nom d'autres valeurs concurrentes — l'efficacité économique, la stabilité géopolitique, le consensus électoral. Mais si la dignité est une donnée ontologique, elle précède toute délibération politique et la juge : aucun parlement, européen ou africain, ne la crée ; tout parlement, digne de ce nom, a pour tâche de la reconnaître et de la protéger.

Avortement et Santé et Droits Sexuels et Reproductifs [SRHR] : du droit à la vie au prétendu droit de supprimer

C'est précisément sur ce terrain ontologique que se consomme, à notre époque, l'un des plus graves renversements du logos. En juin et juillet 2022, le Parlement européen a adopté des résolutions qui demandent à la Commission et aux États membres de « donner la priorité à l'accès universel à l'avortement sûr et légal » dans les relations extérieures de l'Union, et qui proposent d'inclure l'avortement parmi les droits fondamentaux consacrés par la Charte de l'Union européenne²⁹.

Ici, le renversement du logos ou de la raison atteint son point le plus dramatique : le manque d'accès à l'avortement est défini comme « violence », tandis que l'enfant à naître — le plus faible, le plus innocent parmi nous — est privé de toute parole, de toute représentation, de tout droit³⁰. Les mots « santé », « droits », « liberté » cessent alors d'indiquer des réalités certaines, pour reprendre encore l'expression du Pape Léon XIV, et deviennent une rhétorique au service de la suppression du plus faible³¹. Il ne s'agit pas d'une opinion parmi d'autres : il s'agit de la négation la plus radicale possible du principe ontologique que je viens de rappeler — parce qu'elle nie, à la racine, que l'enfant à naître soit une personne, ou même la simple hypothèse qu'il puisse vraiment l'être.

Je voudrais ajouter une considération qui concerne directement la liberté religieuse. Un système juridique qui élève l'avortement au rang de droit fondamental dans les traités et dans les relations extérieures, et qui prétend en conditionner la coopération avec les pays tiers, oblige de fait les États, les communautés religieuses, le personnel sanitaire et éducatif à s'adapter à une vision de l'homme incompatible avec leurs convictions de foi. Ce n'est pas de la neutralité : c'est une imposition et une oppression inacceptable. C'est imposer par voie juridique et financière une anthropologie spécifique à des communautés qui ne la partagent pas, constituant, au sens propre,

une violation de la liberté religieuse et de la liberté de conscience — cette même liberté que le Pape Léon XIV nous a rappelé être la racine de toute autre liberté³².

Il vaut la peine de rappeler que l'ordre juridique de nombreux pays africains conserve encore, dans son droit constitutionnel, un lien explicite entre la dignité de la personne et la protection de la vie naissante ; un lien que l'Europe, dans nombre de ses ordres juridiques, a en revanche coupé. La Constitution du Kenya, à l'article 26, établit que « la vie de la personne commence à la conception »³³. Celle de l'Ouganda, à l'article 22, dispose que « aucune personne n'a le droit de mettre fin à la vie d'un enfant à naître, sauf dans les cas autorisés par la loi »³⁴. Ce n'est pas un résidu arriéré : c'est plutôt un fragment de sagesse juridique, enraciné tant dans le droit naturel que dans les traditions religieuses africaines, que l'Occident ferait bien de reconsidérer au lieu de corriger. Ce n'est pas un hasard si, précisément cette année, la Cour d'appel du Kenya a réaffirmé avec fermeté ce principe constitutionnel, en rejetant l'interprétation qui voulait faire de l'avortement un droit fondamental³⁵. Voilà un exemple concret de ce que j'entends lorsque je parle d'autodétermination des peuples, conforme à la dignité de la personne : un continent qui, bien que pauvre en moyens matériels, n'a pas perdu la mémoire de ce qu'est un être humain.

Genre, éducation et la personne réécrite

Le troisième moment de ce renversement concerne l'éducation, lieu par excellence dans lequel une civilisation transmet aux nouvelles générations la vérité sur elle-même. L'article 40.6 du Protocole Afrique de l'Accord de Samoa — l'accord-cadre qui régit aujourd'hui les relations entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — exige des gouvernements partenaires qu'ils garantissent l'accès à une « éducation sexuelle et reproductive compréhensive » (CSRHE), avec un renvoi explicite aux lignes directrices techniques internationales sur l'éducation sexuelle³⁶. Le « Gender Action Plan III » de l'Union européenne, pour sa part, impose une approche déclarée « gender-transformative » et établit qu'au moins 85 % des nouvelles actions extérieures de l'Union doivent intégrer des objectifs d'égalité de genre³⁷.

Ici, nous pouvons appliquer directement la critique du Pape Benoît XVI à l'idéologie du genre que j'ai rappelée : l'éducation devient le laboratoire où l'on enseigne aux enfants à considérer leur identité sexuelle comme purement fluide et autodéterminée, détachée du corps, de l'histoire familiale, de la relation ; contre ce logos de la création dont le Pape Ratzinger a parlé à

Ratisbonne, à Paris, à Berlin³⁸. Nous ne devons pas craindre d'appeler les choses par leur nom, comme nous le demande le Pape Léon XIV : lorsqu'un « protocole » ou un « plan d'action » technique impose à tout un continent un modèle éducatif unique sur la sexualité humaine, sans véritable consultation des peuples concernés, nous sommes de nouveau en présence de cette colonisation idéologique et oppressive, plusieurs fois dénoncée dramatiquement par le Pape François³⁹.

Elle se manifeste ici par l'usage de programmes éducatifs et d'aides conditionnées pour pénétrer dans le tissu culturel des pays africains, redéfinissant la personne et la famille selon des standards occidentaux sécularisés qui n'appartiennent pas à l'histoire de ces peuples⁴⁰. Eh bien, Honorables parlementaires, je demande, avec respect mais avec la même fermeté, que les mots « homme », « femme », « mariage », « famille » ne soient pas réduits à des constructions sociales manipulables au gré des modes idéologiques du moment, mais gardés comme des données ontologiques de la réalité, de la réalité créée et non auto-produite par l'homme, et, pour qui est croyant, comme des données de la révélation biblique. C'est précisément cela que le Pape Léon XIV entend lorsqu'il demande que les mots reviennent à exprimer des réalités certaines⁴¹.

L'autodétermination des peuples

L'article 1, paragraphe 2, de la Charte des Nations Unies pose parmi les fins mêmes de l'Organisation le développement de relations amicales entre les nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples⁴². Les principes de l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques] sur l'efficacité de l'aide au développement, rappelés dans le dossier, réaffirment que la coopération internationale doit s'aligner sur les priorités définies par les pays bénéficiaires, et non les imposer de l'extérieur⁴³.

De ce principe découle une conséquence que je voudrais souligner avec clarté : le respect de l'histoire religieuse et culturelle d'un peuple — d'autant plus louable qu'elle protège la famille, la vie, la transmission de la foi — n'est pas un obstacle au développement, comme on l'insinue parfois dans les couloirs de Bruxelles, mais une exigence élémentaire de justice⁴⁴. La dignité de la personne et la liberté religieuse ont aussi une dimension communautaire et historique : un peuple a le droit de vivre, de garder et de transmettre sa propre tradition religieuse, culturelle et familiale, comme la personne singulière a le droit de professer sa propre foi.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler, en ce lieu, que le christianisme n'est pas pour l'Afrique une importation récente ni un résidu du colonialisme européen, comme on l'insinue parfois dans certains milieux sécularisés. Bien avant que l'Europe n'évangélise l'Afrique subsaharienne à l'époque moderne, l'Afrique du Nord et de la Corne avait déjà donné à l'Église universelle certains de ses plus grands maîtres : Tertullien, Cyprien, Athanase, et, par-dessus tout, Augustin d'Hippone, dont la réflexion sur le rapport entre foi et raison a nourri pendant des siècles la théologie et toute la culture occidentale, y compris, non par hasard, le Pape Benoît XVI lui-même. L'Éthiopie conserve une tradition chrétienne ininterrompue depuis le IV^e siècle. Lorsque donc nous parlons d'autodétermination religieuse des peuples africains, nous ne défendons pas un « particularisme tribal » opposé à un prétendu universalisme européen : nous défendons la liberté d'un continent qui a contribué, dès les origines, à façonner ce même logos chrétien dont l'Europe risque aujourd'hui de perdre la mémoire. Cela renverse, si nous y réfléchissons bien, le récit implicite d'une certaine coopération au développement, qui traite l'Afrique comme éternel apprenant et l'Europe comme maîtresse définitive : l'histoire de l'Église nous dit, au contraire, que le don de la foi a toujours été réciproque, et que l'Afrique a autant à rendre qu'elle a reçu.

Le Pape Benoît XVI, une fois encore au Bundestag, nous offre ici une catégorie décisive : celle d'« écologie de l'homme » et de droit naturel, un droit qui précède le pouvoir politique positif et le juge de l'extérieur⁴⁵. « La loi n'est pas la pure production de la volonté du législateur, mais elle doit reconnaître une vérité sur l'homme et sur la société qu'aucun parlement ne peut décréter à sa guise »⁴⁶. Aucune puissance, si riche ou influente soit-elle, ne peut prétendre redéfinir pour d'autres peuples le sens même des « droits humains », contre leur conscience morale et religieuse. Le faire, ce n'est pas promouvoir les droits humains : c'est en nier le fondement, qui est précisément la dignité de chaque peuple à être sujet, et non objet, de sa propre histoire.

Je voudrais ajouter, à ce principe, un second pilier de la doctrine sociale de l'Église qui éclaire bien notre thème : le principe de subsidiarité. Jean-Paul II, dans l'encyclique *Centesimus Annus*, rappela qu'une société d'ordre supérieur ne doit jamais se substituer à l'initiative et à la responsabilité des communautés d'ordre inférieur, en les privant de leurs compétences, mais qu'elle doit plutôt les soutenir en cas de nécessité et les aider à coordonner leur action avec celle des autres composantes sociales, en vue du bien commun⁴⁷. Appliqué aux relations

internationales, ce principe nous dit que l'Union européenne, aussi animée qu'elle soit de bonnes intentions, n'a pas pour tâche de réécrire de l'extérieur le droit de la famille, le droit pénal, les systèmes éducatifs des États africains souverains : elle a plutôt pour tâche de les soutenir, lorsqu'ils le demandent, dans la réalisation de leurs propres fins légitimes. Le renversement de cet ordre — la prétention, c'est-à-dire, que l'ordre supérieur, supranational, discipline dans les moindres détails la vie morale et familiale des peuples — n'est pas de la subsidiarité, mais son exact contraire : c'est une centralisation idéologique, que la doctrine sociale de l'Église a toujours condamnée, d'où qu'elle provienne.

L'Afrique : les exigences, les tourments et la contribution demandée à l'Occident et à l'Église

1. Le système de conditionnalités de l'Union européenne

Nous devons reconnaître qu'existe un système « à trois niveaux » à travers lequel le principe d'autodétermination est — de fait — contourné⁴⁸. Au niveau normatif se situent les résolutions du Parlement européen que j'ai déjà rappelées sur l'avortement et les droits LGBT+⁴⁹. Au deuxième niveau, celui juridico-conventionnel, se situe l'Accord de Samoa, qui contient une clause de suprématie capable de conditionner tout l'édifice des relations entre l'Union européenne et l'*African Caribbean and Pacific group of States*⁵⁰. Au troisième niveau, celui financier et commercial, se situent l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale [NDICI], la proposition COM(2025)0551 actuellement en discussion, et les régimes commerciaux préférentiels⁵¹.

Un cas concret illustre bien comment ces trois niveaux s'articulent entre eux : celui de l'Ouganda⁵². Par la résolution du 20 avril 2023, le Parlement européen a demandé à la Commission d'utiliser tous les moyens diplomatiques, juridiques et financiers disponibles pour dissuader le Président ougandais de promulguer la loi approuvée par le Parlement de ce pays et, en cas de promulgation, d'évaluer le retrait des préférences commerciales accordées à l'Ouganda dans le cadre du régime « Everything But Arms », d'activer la clause « éléments essentiels » de l'Accord de Cotonou et de considérer le régime global de sanctions de l'Union en matière de droits humains ; le Parlement a demandé en outre une stratégie de l'Union pour la

décriminalisation universelle de l'homosexualité⁵³. Eh bien, je le dis avec un langage sobre mais ferme : ici apparaît sous une forme aboutie et vérifiable la « colonisation idéologique », l'usage du commerce et de la finance pour intervenir dans la législation pénale et familiale d'un État souverain, en violant frontalement le principe d'autodétermination des peuples⁵⁴.

La proposition de règlement COM(2025)0551, actuellement en discussion, prévoit une dotation globale de 200,3 milliards d'euros à prix courants pour l'action extérieure de l'Union, avec une allocation indicative pour l'Afrique subsaharienne plus que doublée par rapport au minimum garanti du cycle en cours — de 29,18 à environ 60,5 milliards d'euros. Le langage sur la Plate-forme de Pékin, sur la CIPD, sur la santé sexuelle et reproductive et sur l'éducation sexuelle complète est maintenu dans le texte de base et reproduit dans les piliers sectoriels de l'intervention européenne, tandis que les précédents objectifs quantitatifs contraignants sont remplacés par une approche de « mainstreaming » transversale : la conditionnalité idéologique ne disparaît pas, elle devient plus capillaire et moins mesurable⁵⁵. C'est ici que je voudrais rappeler encore une fois *Magnifica Humanitas* : la technique et le pouvoir économique, nous rappelle l'Encyclique du Pape Léon, deviennent instruments de domination et d'oppression perverse lorsqu'ils ne sont pas régulés par la charité et par la justice⁵⁶. L'Église ne demande pas à l'Europe de cesser d'aider l'Afrique — bien au contraire — mais elle demande que ce qu'est la « culture de la puissance » se transforme en « civilisation de l'amour »⁵⁷.

Voix et souffrances de l'Afrique, le rôle de l'Église et de l'Occident

Permettez-moi maintenant de donner la parole, dans ce lieu si symbolique, à ceux qui n'ont pas de voix : les Africains eux-mêmes. Le dossier recueille des témoignages directs de fonctionnaires gouvernementaux africains qui dénoncent l'insistance de l'Union européenne sur des catégories comme SOGI [*Sexual Orientation and Gender Identity*] dans les négociations, face au refus systématique européen de discuter de thèmes tout aussi urgents pour l'Afrique, comme la restitution des artefacts coloniaux ; d'autres parlent ouvertement d'un « fait accompli », résumable par la formule : « Si tu ne signes pas, il y aura des conséquences »⁵⁸. Ce ne sont pas mes mots : ce sont des mots recueillis par des analyses académiques indépendantes et par des témoins directs, et ils nous disent que le diagnostic d'un néo-colonialisme culturel n'est pas de la propagande

politico-ecclésiastique, mais une expérience vécue par ceux qui sont assis de l'autre côté de la table des négociations⁵⁹.

Il n'est donc pas étonnant qu'en mai 2025, à Entebbe, en Ouganda, des parlementaires et des représentants institutionnels africains se soient réunis, en une conférence inaugurée par le Président Museveni, pour proposer une Charte africaine pour la famille et la souveraineté culturelle. Le Président Museveni a déclaré à cette occasion, en se référant explicitement à l'Accord de Samoa : « je vous exhorte à étudier ce document de Samoa qui parle de toutes ces choses dont vous discutez : s'il contient vraiment ce qu'on dit sur les droits reproductifs, alors nous devons nous retirer de cette absurdité, et dire à l'Union européenne que nous ne pouvons pas faire partie de cette iniquité »⁶⁰. Paroles dures, qui révèlent une substance à prendre au sérieux : la dignité de peuples qui ne veulent plus être traités comme des mineurs sous tutelle, mais comme des sujets moraux, capables de dire « non » à ce qui contredit leur vision de la personne et de la famille.

Mais il serait injuste, de ma part, de me limiter à la dénonciation. Le Pape Benoît XVI, dans l'exhortation apostolique post-synodale *Africae Munus*, a indiqué avec clarté ce que l'Afrique attend légitimement de l'Occident et de l'Église : non une ingérence idéologique, mais une authentique solidarité dans la réconciliation, dans la justice et dans la paix, capable d'accompagner sans se substituer, et de donner sans prétendre remodeler l'âme des peuples à sa propre image⁶¹.

Cela signifie, concrètement, un engagement renouvelé pour la remise de la dette, pour le transfert de technologies utiles à la santé et à l'agriculture, pour le soutien aux réseaux scolaires et sanitaires que l'Église catholique gère depuis des siècles dans tout le continent, souvent en suppléance de l'État, et pour la lutte commune contre la corruption et la mauvaise gouvernance, qui pèsent sur les peuples africains autant que les ingérences extérieures. Cela signifie aussi, pour l'Église d'Occident, redécouvrir en Afrique non un champ missionnaire à assister, mais une source vivante de foi, de vocations, de familles nombreuses et joyeuses, dont l'Europe, vieillie et fatiguée, a beaucoup à apprendre et à recevoir.

En tant que fils de l'Afrique, je veux ajouter un mot personnel. J'ai dénoncé à plusieurs reprises, et je le répète aujourd'hui en ce lieu, la volonté de certaines puissances d'imposer de faux valeurs à travers des arguments politiques et financiers : dans certains pays africains, de

véritables ministères dédiés à la théorie du genre ont été créés en échange d'un soutien économique⁶². J'ai aussi rappelé, lorsqu'un Secrétaire général des Nations Unies vint en Afrique demander la décriminalisation de l'homosexualité comme condition de civilisation, qu'on ne peut imposer aux pauvres ce genre d'absurdité, alors que manquent des hôpitaux, des écoles, de l'eau potable⁶³. La pauvreté matérielle de l'Afrique ne lui ôte pas sa dignité, ni son droit — au contraire, elle lui confère peut-être un titre plus fort — de juger elle-même ce qui est bien pour ses propres enfants.

En 2015, au cours du Synode sur la famille, j'ai dit, et je ne retire pas aujourd'hui un seul mot, que l'idéologie du genre et le fondamentalisme islamique représentent, chacun à sa manière, deux « bêtes apocalyptiques » qui menacent de détruire non seulement la famille, mais l'homme lui-même, image de Dieu⁶⁴. Certains jugèrent l'image excessive ; je continue de croire qu'elle saisit quelque chose de vrai : ces deux forces, bien que très différentes dans leur origine et leur forme, partagent la prétention de réécrire l'homme à leur guise — l'une au nom d'un prétendu progrès, l'autre au nom d'un prétendu retour à une pureté originelle — niant en tout cas cette liberté religieuse et cette dignité de la personne que j'ai placées au centre de cette Lectio.

Je voudrais conclure en partageant une conviction plus profonde, mûrie en tant d'années de service à l'Église : la crise de l'Église en Occident et la crise de l'Occident lui-même sont, au fond, la même crise. C'est parce que l'Église, dans de nombreuses nations européennes, a perdu son identité, sa voix prophétique, que l'Occident lui-même a perdu le sens de sa propre civilisation⁶⁵. Et j'ajoute : même en Occident, aujourd'hui, la liberté religieuse est menacée⁶⁶. Ici, les trois Papes que j'ai évoqués dans cette Lectio s'entrelacent en un unique témoignage : le Pape Benoît XVI défend l'écologie de l'homme et de la famille contre le positivisme juridique ; le Pape François dénonce les colonisations idéologiques et invite à un dialogue interculturel authentique ; le Pape Léon XIV demande que les mots reviennent à exprimer des réalités certaines et propose un multilatéralisme purifié des idéologies⁶⁷. Un appel que j'adresse, avec respect mais sans détours, à l'Europe et à l'Église d'Occident : faites un sérieux examen de conscience. Écoutez l'Afrique. Respectez sa souveraineté culturelle. Offrez une coopération libre, non conditionnée par des agendas idéologiques. Soyez disposés à recevoir de l'Afrique ce qu'elle peut encore offrir à l'Occident fatigué : le témoignage d'une foi vivante et d'un sens de la famille, qui peuvent aider l'Europe elle-même à retrouver son propre logos.

Conclusion : Revenir au logos et aux réalités certaines

Honorables parlementaires, permettez-moi de conclure là où j'ai commencé : par les paroles du Pape Léon XIV. Sans des mots qui reviennent à indiquer des réalités certaines, nous a dit le Saint-Père, il n'existe pas de dialogue authentique⁶⁸, même à l'intérieur de l'Église catholique. Et j'ajoute : sans logos, la diplomatie et la coopération internationale dégénèrent en un jeu de force masqué sous un langage technique. Je voudrais alors inviter tout le Parlement européen et les représentants ici présents à un véritable examen du langage : dire avec clarté, sans ambiguïtés diplomatiques, ce qu'on entend vraiment lorsqu'on parle de « droits humains », de « santé sexuelle et reproductive », de « genre », de « famille », et se demander, avec honnêteté intellectuelle, si ces définitions respectent vraiment la dignité de la personne et la liberté religieuse, ou si elles les trahissent, sous un langage apparemment neutre⁶⁹.

J'ai cherché à vous offrir, dans cette Lectio, trois clés de lecture qui se tiennent ensemble comme les pierres d'un seul édifice. 1) La dignité de la personne et la liberté religieuse, comme racine de toute coexistence humaine, qu'aucune idéologie du genre ou prétendue « santé reproductive » ne peut effacer. 2) L'autodétermination des peuples, comme espace de liberté dans lequel chaque peuple peut incarner cette dignité dans sa propre histoire religieuse et culturelle, sans subir des conditionnalités masquées en coopération. 3) Et enfin l'Afrique — non comme objet d'une ingénierie sociale pensée ailleurs, mais comme sujet de culture, de foi, de souffrance et d'espérance, pour l'Église et pour l'Occident lui-même⁷⁰.

Une dernière parole, qui naît du cœur d'un pasteur africain : l'histoire de la foi sur mon continent nous enseigne que l'Église croît, souvent, précisément dans les saisons d'épreuve, et que les peuples qui gardent leur identité religieuse et culturelle, contre toute pression extérieure, sont, à la fin, ceux qui servent le mieux la cause d'une véritable fraternité universelle. Je ne demande pas au Parlement européen un acte de foi, mais un acte de raison : vérifiez, avec les instruments mêmes de votre sagesse juridique, si les mots que vous prononcez honorent vraiment la personne humaine, la famille, la liberté des peuples. S'ils le font, l'Afrique et l'Europe marcheront ensemble. Sinon, aucun traité, si bien écrit soit-il, ne pourra combler la distance que les « mots trahis » auront creusée entre nous.

Je vous remercie.

- ¹ **Léon XIV**, *Discours aux Membres du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*, 9 janvier 2026 : vatican.va, <http://www.vatican.va/content/leo-xiv/it/speeches/2026/january/documents/20260109-corpo-diplomatico.html>
- ² Dossier « Aides Conditionnées » préparé par Pro Vita & Famiglia pour le Colloque du Parlement européen, Bruxelles, 15 juillet 2026 (documentation interne posée à la base de la présente intervention).
- ³ *Ibid.*
- ⁴ **Léon XIV**, Lettre encyclique *Magnifica Humanitas* sur la garde de la personne humaine au temps de l'intelligence artificielle, 15 mai 2026 : vatican.va, <http://www.vatican.va/content/leo-xiv/it/encyclicals/documents/20260515-magnifica-humanitas.html>
- ⁵ *Ibid.*
- ⁶ **Benoît XVI**, *Foi, raison et université. Souvenirs et réflexions*, discours à l'Université de Ratisbonne, 12 septembre 2006 : vatican.va, https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/it/speeches/2006/september/documents/hf_ben-xvi_spe_20060912_university-regensburg.html
- ⁷ *Ibid.*
- ⁸ *Ibid.*
- ⁹ *Ibid.*
- ¹⁰ *Ibid.*
- ¹¹ **Benoît XVI**, *Rencontre avec le monde de la culture*, Collège des Bernardins, Paris, 12 septembre 2008 : vatican.va, https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/it/speeches/2008/september/documents/hf_ben-xvi_spe_20080912_parigi-cultura.html
- ¹² *Ibid.*
- ¹³ *Ibid.*
- ¹⁴ **Benoît XVI**, *Discours au Bundestag allemand, Reichstag, Berlin*, 22 septembre 2011 : vatican.va, https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/it/speeches/2011/september/documents/hf_ben-xvi_spe_20110922_reichstag-berlin.html
- ¹⁵ *Ibid.*
- ¹⁶ Cf. supra, note 2 : Dossier « Europe et Afrique », cit.
- ¹⁷ **Benoît XVI**, *Discours pour les vœux de Noël à la Curie romaine*, 21 décembre 2012 : vatican.va, https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/it/speeches/2012/december/documents/hf_ben-xvi_spe_20121221_auguri-curia.html
- ¹⁸ *Ibid.*
- ¹⁹ *Ibid.*
- ²⁰ Cf. supra, note 2 : Dossier « Europe et Afrique », cit.
- ²¹ *Ibid.*
- ²² **François**, *Discours à la rencontre avec les familles*, Mall of Asia Arena, Manille, 16 janvier 2015 : vatican.va, https://www.vatican.va/content/francesco/it/speeches/2015/january/documents/papa-francesco_20150116_srilanka-filippine-incontro-famiglie.html
- ²³ **François**, *Conférence de presse durant le vol de retour de Manille*, 19 janvier 2015, texte intégral sur rossoporpora.org, <https://www.rossoporpora.org/rubriche/papa-francesco/1144-summa-di-papa-francesco-sull-ideologia-gender-con-premessa.html>
- ²⁴ Cf. supra, note 4 : Léon XIV, *Magnifica Humanitas*, cit.
- ²⁵ *Ibid.*
- ²⁶ Cf. supra, note 1 : Léon XIV, *Discours au Corps diplomatique*, 9 janvier 2026, cit.
- ²⁷ **Léon XIII**, Lettre encyclique *Rerum Novarum*, 15 mai 1891 : vatican.va, https://www.vatican.va/content/leo-xiii/it/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_15051891_rerum-novarum.html
- ²⁸ *Ibid.*
- ²⁹ Parlement européen, résolution du 9 juin 2022, « Global threats to abortion rights: the possible overturning of abortion rights in the US by the Supreme Court », et résolution du 7 juillet 2022, 2022/2742(RSP) ; cf. aussi Dossier « Europe et Afrique », cit.

- ³⁰ Parlement européen, résolution du 7 juillet 2022, 2022/2742(RSP), cit.
- ³¹ Cf. supra, note 1 : Léon XIV, *Discours au Corps diplomatique*, 9 janvier 2026, cit.
- ³² *Ibid.*
- ³³ Constitution of Kenya (2010), art. 26(2) : « The life of a person begins at conception » ; cf. Kenya Law Reform Commission, <https://klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya/110-chapter-four-the-bill-of-rights/112-part-2-rights-and-fundamental-freedoms/192-26-right-to-life>
- ³⁴ Constitution of the Republic of Uganda (1995), art. 22(2) : « No person has the right to terminate the life of an unborn child except as may be authorised by law ».
- ³⁵ Cour d'appel du Kenya, arrêt du 24 avril 2026 réaffirmant la protection constitutionnelle de la vie dès la conception, cit. dans ZENIT, « Kenya's Court of Appeal reaffirms the constitutional protection of unborn life », 2 mai 2026, <https://zenit.org/2026/05/02/kenyas-supreme-court-of-appeal-reaffirms-the-constitutional-protection-of-unborn-life-in-a-landmark-ruling/>
- ³⁶ Accord de partenariat entre l'Union européenne et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Accord de Samoa), OJ L 2023/2862, Protocole régional pour l'Afrique, art. 40.6 : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302862
- ³⁷ Service européen pour l'action extérieure (SEAE), *Gender Action Plan III — Towards a Gender-Equal World*, https://www.eeas.europa.eu/eeas/gender-action-plan-iii-towards-gender-equal-world_en
- ³⁸ Cf. supra, note 6 : Benoît XVI, *Discours de Ratisbonne*, cit.
- ³⁹ Cf. supra, note 22 : François, *Rencontre avec les familles*, Manille, cit.
- ⁴⁰ Cf. supra, note 23 : François, *Conférence de presse en vol*, 19 janvier 2015, cit.
- ⁴¹ Cf. supra, note 1 : Léon XIV, *Discours au Corps diplomatique*, 9 janvier 2026, cit.
- ⁴² Charte des Nations Unies, art. 1, par. 2, <https://www.un.org/en/about-us/un-charter/full-text>
- ⁴³ Cf. supra, note 2 : Dossier « Europe et Afrique », cit.
- ⁴⁴ Cf. supra, note 1 : Léon XIV, *Discours au Corps diplomatique*, 9 janvier 2026, cit.
- ⁴⁵ Cf. supra, note 14 : Benoît XVI, *Discours au Bundestag*, cit.
- ⁴⁶ *Ibid.*
- ⁴⁷ Jean-Paul II, Lettre encyclique *Centesimus Annus*, 1er mai 1991, n. 48 : vatican.va, http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/it/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_01051991_centesimus-annus.html
- ⁴⁸ Cf. supra, note 2 : Dossier « Europe et Afrique », cit.
- ⁴⁹ *Ibid.*
- ⁵⁰ *Ibid.*
- ⁵¹ *Ibid.*
- ⁵² *Ibid.*
- ⁵³ Parlement européen, Résolution sur la situation en Ouganda, Textes approuvés P9_TA(2023)0120, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0120_EN.pdf
- ⁵⁴ Cf. supra, note 23 : François, *Conférence de presse en vol*, 19 janvier 2015, cit.
- ⁵⁵ Cf. supra, note 2 : Dossier « Europe et Afrique », cit.
- ⁵⁶ Cf. supra, note 4 : Léon XIV, *Magnifica Humanitas*, cit.
- ⁵⁷ *Ibid.*
- ⁵⁸ Témoignages directs de fonctionnaires gouvernementaux africains recueillis dans l'étude peer-reviewed publiée dans *Third World Quarterly* (Taylor & Francis, 3 novembre 2025 ; DOI : 10.1080/01436597.2025.2566237) et documentés dans le Dossier « Europe et Afrique » préparé pour le présent Colloque.
- ⁵⁹ *Ibid.*
- ⁶⁰ Y. Museveni, déclaration à la Conférence sur la famille, Entebbe, mai 2025, cit. dans Watchdog Uganda, « President Museveni calls on Africa to defend family values and secure economic sovereignty », 9 mai 2025, <https://www.watchdoguganda.com/news/20250509/180209/president-museveni-calls-on-africa-to-defend-family-values-and-secure-economic-sovereignty.html>

- ⁶¹ **Benoît XVI**, Exhortation apostolique post-synodale *Africae Munus* sur l'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix, 19 novembre 2011 : vatican.va, https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/it/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20111119_africae-munus.html
- ⁶² **R. Sarah**, déclarations recueillies dans Wikiquote, entrée « Robert Sarah », https://en.wikiquote.org/wiki/Robert_Sarah
- ⁶³ **R. Sarah**, déclarations rapportées dans Wikipedia, entrée « Robert Sarah », https://en.wikipedia.org/wiki/Robert_Sarah
- ⁶⁴ **R. Sarah**, intervention au Synode des évêques sur la famille, octobre 2015, texte intégral dans National Catholic Register, « Cardinal Sarah: ISIS and Gender Ideology Are Like 'Apocalyptic Beasts' », octobre 2015, <https://www.ncregister.com/blog/cardinal-sarah-isis-and-gender-ideology-are-like-apocalyptic-beasts>
- ⁶⁵ **R. Sarah**, entretien, Aleteia, 17 avril 2019, <https://it.aleteia.org/2019/04/17/cardinal-sarah-intervista-papa-chiesa-immigrazione-famiglia/>
- ⁶⁶ **R. Sarah**, déclarations rapportées dans Informazione Cattolica, 30 novembre 2022, <https://www.informazionecattolica.it/2022/11/30/il-cardinal-sarah-anche-in-occidente-la-liberta-religiosa-e-minacciata/>
- ⁶⁷ Cf. supra, note 1 : Léon XIV, *Discours au Corps diplomatique*, 9 janvier 2026, cit.
- ⁶⁸ *Ibid.*
- ⁶⁹ *Ibid.*
- ⁷⁰ Cf. supra, note 4 : Léon XIV, *Magnifica Humanitas*, cit.